



**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021**

Mars 2022

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

Tunis, le 31 mars 2022

**MONSIEUR HICHEM REBAI
DIRECTEUR GENERAL
BH BANK**

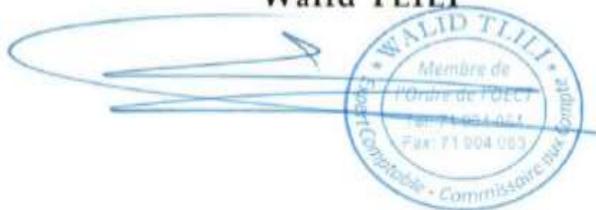
En exécution de notre mission de commissariat aux comptes au titre de l'exercice 2021, nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-joints notre rapport sur les états financiers consolidés du Groupe BH Bank arrêtés au 31 décembre 2021.

En vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Les co-commissaires aux comptes

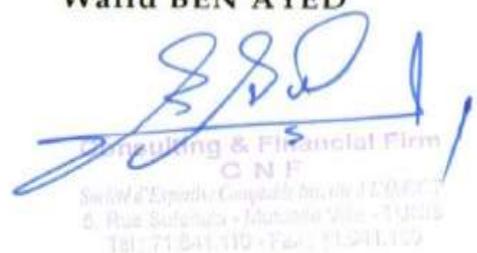
P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI



P/Consulting & Financial Firm

Walid BEN AYED



SOMMAIRE

	<i>Page</i>
Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe –BH Bank- au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2021	2
Etats financiers consolidés du groupe –BH Bank- arrêtés au 31 décembre 2021	8

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK RELATIFS
A L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021**



Expert-comptable inscrit au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2.
Mont-plaisir – Tunis - Tunisie
Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053



Société d'expertise comptable inscrite au tableau
de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
29, Avenue de l'indépendance
Immeuble Meriem - Ariana - Tunisie
Tel. : +216 71 711 793

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE BH BANK AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BH Bank

I. Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe BH BANK, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, sous réserve des incidences des questions décrites dans la section « *fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers consolidés, ci joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe BH BANK au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

2.1. L'étendue de nos travaux d'audit a été limitée par :

- L'indisponibilité d'un recensement exhaustif des garanties, et l'absence d'évaluations indépendantes et récentes de certaines garanties prises en compte par la Banque

- L'indisponibilité de reportings du système d'information permettant l'identification systématique des produits par client. En conséquence, les produits comptabilisés, les créances rattachées ainsi que les produits demeurant impayés, qui méritent d'être réservés, n'ont pas pu être vérifiés ;

L'incidence éventuelle de ces limites sur les états financiers de la banque serait tributaire des résultats des travaux de justification, de fiabilisation et de rapprochement à entreprendre.

2.2. Les fonds budgétaires confiés à la Banque par l'Etat n'ont pas fait l'objet de procédures adéquates de suivi et de justification. À cet effet, les passifs comptabilisés à ce titre, dont certains demeurent dépourvus de justifications nécessaires, n'ont pas été confirmés auprès des services du Ministère des Finances. Aussi, les risques liés aux crédits accordés à la clientèle par prélèvement sur ces fonds n'ont pas été clairement définis par les cocontractants afin de procéder à leur classification conformément à la réglementation en vigueur.

A la date du présent rapport, l'impact éventuel de cette situation sur les états financiers de la banque ne peut être estimé de façon fiable.

2.3. Nos travaux d'audit des états financiers consolidés ont été limités par ce qui suit :

- La mise en équivalence de la TFBANK s'est basée sur les états financiers non audités arrêtés au 30 septembre 2021.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK de la mise en équivalence de cette société sur la base de sa situation financière audité relative à l'exercice 2021.

- Les travaux de consolidation ont été effectués sur la base de liasses non auditées par les commissaires aux comptes des filiales BH LEASING, BH INVEST, BH SICAF, BH PRINT, BH IMMO, SICAV BH OBLIGATAIRE et SICAV BH CAPITALISATION.

En outre, la Banque ne nous a pas communiqué les rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers des sociétés BH SICAF, BH PRINT, BH IMMO et SICAV BH OBLIGATAIRE relatifs à l'exercice 2021.

Dès lors, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'impact éventuel des anomalies, que pourraient comporter les états financiers individuels de ces sociétés, sur les états financiers consolidés du Groupe BH BANK relatifs à l'exercice 2021.

3. *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

3.1. Appréciation du risque de crédit et estimation des provisions

Question clé d'audit

Dans le cadre de ses activités, le Groupe BH BANK est exposé au risque de crédit. Le caractère avéré du risque de crédit est apprécié individuellement pour chaque relation conformément à la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents. Le Groupe BH BANK constitue également des provisions additionnelles sur les engagements classés en 4 conformément à la circulaire BCT n° 2013-21.

Le risque latent est apprécié sur la base de portefeuilles homogènes (provisions collectives pour les classes 0 et 1) s'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation pour une relation considérée individuellement, conformément à la circulaire BCT n°2022-02. Ces règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions y afférentes sont décrites au niveau de la note aux états financiers n°2.2 « Règles d'évaluation des engagements ».

En outre les points précisés dans la section « fondement de l'opinion avec réserves » ont constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituent un point clé de l'audit compte tenu de l'importance des engagements envers la clientèle s'élevant à la date de clôture à 10 037 911 KDT en net des provisions et des agios réservés constitués pour couvrir les risques de contrepartie s'élevant respectivement à 1 526 946 KDT et à 340 255 KDT. En outre, le processus de classification des engagements et d'évaluation des garanties admises requiert le recours à des critères d'évaluations quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'identification et l'évaluation du risque de crédit. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation de la fiabilité du système de contrôle interne mis en place pour l'identification et l'évaluation des risques de contrepartie, de classification des engagements, de couvertures des risques et de réservation des intérêts ;
- La conformité des méthodes adoptées par le Groupe BH BANK aux exigences de la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la pertinence des critères qualitatifs retenus lors de la classification et l'observation du comportement des relations concernées à diverses échéances ;
- L'examen des garanties retenues pour la détermination des provisions et l'appréciation du caractère adéquat des hypothèses retenues par le Groupe BH BANK ;
- La mise en œuvre des procédés analytiques sur l'évolution des encours et des provisions ;
- La vérification de la permanence des méthodes de détermination des provisions collectives et des provisions additionnelles ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

3.2. *Prise en compte des intérêts et des commissions en résultat*

Question clé d'audit

Les intérêts sur les engagements et commissions portés au niveau du résultat de l'exercice 2021 totalisent 1 095 161 KDT (soit 88% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts sur les engagements et des commissions sont décrites au niveau de la note aux états financiers n° 2.1.1. En outre, comme précisé dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserves* », l'absence d'identification adéquate des produits comptabilisés par client a constitué une limite à l'étendue de nos travaux d'audit.

Nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et des commissions en résultat constitue un point clé d'audit en raison de l'importance de cette rubrique, de la volatilité des produits de la Banque en fonction des taux d'intérêts, des commissions appliqués et des tableaux d'amortissements.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation des intérêts et des commissions. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- Une évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et la prise en compte automatique des revenus en comptabilité.
- La conformité par le Groupe BH BANK aux dispositions de la norme comptable n°24 relatives aux « engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation des politiques, procédures et contrôles sous-jacents à la reconnaissance et la comptabilisation des revenus.
- La fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La mise en œuvre de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et des commissions en fonction des tendances de l'activité de la Banque, de ses politiques tarifaires et des réglementations s'y rapportant ;
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers.

3.3. *Règles de prise en compte et de présentation des Bons de Trésor Assimilables - BTA*

Question clé d'audit

La note aux états financiers n° 2.1.2, explicite les règles de prise en compte et d'évaluation des Bons de Trésor assimilables (BTA). La présentation des BTA en portefeuille d'investissement ou en portefeuille commercial découle de la politique de liquidité adoptée par le Conseil d'Administration de la Banque.

Au 31 décembre 2021, la valeur du portefeuille BTA de la Banque s'élève à 1 337 206 KDT.

Question clé d'audit (suite)

L'application de la politique de liquidité précitée aboutit à la présentation d'un portefeuille BTA de 1 248 554 KDT en AC05 Portefeuille titres d'investissement et de 88 652 KDT en AC04 Portefeuille titres Commercial.

En raison du caractère significatif des encours de BTA et du recours aux hypothèses et aux intentions de la gouvernance de la Banque quant à l'affectation de ces titres, nous estimons que la prise en compte du portefeuille et sa valorisation constitue un point clé de l'audit.

Diligences mises en œuvre

Nous avons apprécié le dispositif de contrôle mis en place par le Groupe BH BANK concernant l'évaluation et la comptabilisation de son portefeuille. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les éléments suivants :

- La conformité aux dispositions de la norme comptable n°25 relative au « portefeuille titre dans les établissements bancaires » ;
- L'appréciation de la politique de liquidité de la Banque et sa corroboration avec l'historique de détention et de placement des BTA ;
- L'appréciation des critères de classement du portefeuille et la fiabilité des modèles d'évaluation appliqués.
- La vérification des informations fournies au niveau des notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphes d'observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-haut exprimée, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- Les engagements des entreprises publiques totalisent au 31 décembre 2021 un montant de 1 182 066 KDT. Certaines créances sur ces entreprises ont été couvertes par des provisions à hauteur de 2 206 KDT et par des agios réservés à hauteur de 1 945 KDT. D'autres engagements d'entreprises publiques présentant des difficultés financières et qui ne sont pas couverts par des garanties suffisantes n'ont pas été provisionnés. Ce traitement a été justifié par le caractère stratégique de leurs activités et par l'engagement implicite de l'Etat à garantir la stabilité financière de ces entreprises.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société BH EQUITY arrêtés au 31 décembre 2021, l'évaluation des participations à la clôture de l'exercice est effectuée conformément aux exigences de la Norme Comptable Tunisienne n°7 à leur valeur d'usage (Pour les titres cotés suivant le cours boursier et pour les titres de placement à long terme non cotés à leur valeur mathématique). Cependant l'évaluation des participations à la valeur mathématique s'est effectuée sur la base d'états financiers arrêtés, au 31 décembre 2020 et des dates antérieures, et ce à défaut de disponibilité d'états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société « SICAV-BH Capitalisation » arrêtés au 31 décembre 2021,
 - ✓ La SICAV BHC a adopté la méthode d'abonnement des intérêts courus, estimés, sur les dépôts à vue à compter du 28/11/2021. A ce titre, les intérêts courus constatés au cours du 4^{ème} trimestre 2021, s'élèvent à 1 520 dinars.

Par ailleurs, le 4^{ème} trimestre a supporté les agios créditeurs relatifs au 3^{ème} trimestre 2021 pour un montant de 3 605 dinars.
 - ✓ Les valeurs en portefeuille titres représentent à la clôture de la période 47,79% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 52,20% du total des actifs ont dépassé le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
 - ✓ Les emplois en liquidités et quasi-liquidités constitués de disponibilités et de comptes à terme, représentent à la date de clôture 38,82% de l'actif total se situant au-dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Tel que mentionné dans le rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société "BH LEASING " arrêtés au 31 décembre 2021, cette société a fait l'objet d'un contrôle social et elle a reçu en date du 27 Avril 2021 une notification des résultats du contrôle précité. A ce titre, un complément de contribution à la caisse nationale de la sécurité sociale pour un montant en principal de 181 542 Dinars a été notifié à la Société « BH Leasing ». Cette notification préliminaire a fait l'objet de contestation par la société dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

La société « BH Leasing » a constaté les provisions jugées adéquates pour se prémunir contre les risques liés à ce contrôle. Le montant de la provision constatée s'élève à 98 591 Dinars.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe BH BANK dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration dans la préparation et la présentation des états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration et la Direction sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des présents états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'ils considèrent comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration et à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration et la Direction ont l'intention de proposer de cesser l'activité du Groupe ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe BH BANK.

7. Responsabilité des Co-commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe BH BANK;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe BH BANK à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe BH BANK à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de co-commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

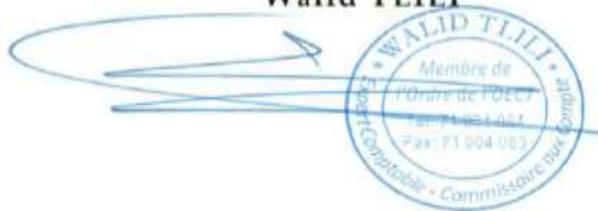
Sur la base de nos travaux, et en dehors des questions traitées ci-dessus, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures du système de contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion avec réserves sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci-dessus.

Tunis, le 31 mars 2022

Les co-commissaires aux comptes

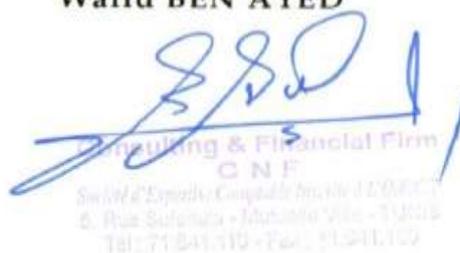
P/ Cabinet Walid TLILI

Walid TLILI



P/Consulting & Financial Firm

Walid BEN AYED



**ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GROUPE BH BANK ARRETES AU 31 DECEMBRE
2021**

BH BANK
BILAN
Arrêté au 31 Décembre 2021
(Unité en mille dinars)

		Notes	31/12/2021	31/12/2020
Actifs				
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	232 511	188 287
AC2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	183 581	160 601
AC3	Créances sur la clientèle	3	10 037 911	10 105 227
AC4	Portefeuille-titres commercial	4	306 910	307 868
AC5	Portefeuille d'investissement	5	1 636 874	1 813 905
AC5B	Titres mis en équivalence	5	13 278	13 975
AC6	Valeurs immobilisées	6	166 528	148 723
AC7	Autres actifs	7	337 368	365 226
AC7C	Ecart d'acquisition net (GoodWill)		325	1 050
AC9	Impôt différé Actif		26 336	24 743
Total des actifs			12 941 622	13 129 605
Passifs				
PA1	Banque Centrale et CCP		-	-
PA2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	1 512 841	1 957 188
PA3	Dépôts et avoirs de la clientèle	9	7 615 065	7 092 129
PA4	Emprunts et ressources spéciales	10	1 859 441	1 937 397
PA5	Autres passifs	11	571 246	878 428
PA6	Impôt différé Passif		19 593	19 490
Total des passifs			11 578 186	11 884 632
Intérêts Minoritaires			179 261	171 526
Capitaux propres				
CP1	Capital		238 000	238 000
CP2	Réserves		808 365	762 382
CP3	Actions propres		-	-
CP4	Autres capitaux propres		-	-
CP5	Résultats reportés		-	-
CP6	Résultat de l'exercice		137 810	73 065
CP7	Résultat en instance d'affectation		-	-
Total des Capitaux propres			1 184 175	1 073 447
Total des capitaux propres et passifs			12 941 622	13 129 605

BH BANK

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2021

(Unité en mille dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020	
Passifs éventuels				
HB1	Cautions, avals et autres garanties données	13	665 501	635 156
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		22 884	22 361
	B- En faveur de la clientèle		642 617	612 795
HB2	Crédits documentaires		603 381	358 327
HB3	Actifs donnés en garantie		1 198 512	1 350 718
Total des passifs éventuels			2 467 394	2 344 201
Engagements donnés				
HB4	Engagements de financements donnés	13	240 749	231 574
	A- En faveur de l'établissement bancaire et financier		-	-
	B- En faveur de la clientèle		240 749	231 574
HB5	Engagements sur titres		11 705	13 574
	A- Participations non libérées		11 705	13 574
	B- Titres à recevoir		-	-
Total des engagements donnés			252 454	245 148
Engagements reçus				
HB6	Engagements de financement reçus	14	216 319	569
HB7	Garanties reçues	15	3 517 154	1 441 560
	A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
	B- Garanties reçues d'autres Etab bancaires, financiers et d'assurances		153 344	44 187
	C- Garanties reçues de la clientèle		3 363 810	1 397 372
Total des engagements reçus			3 733 473	1 442 129

BH BANK
ETAT DE RESULTAT
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
(Unité en mille dinars)

		Notes	2021	2020
Produits d'exploitation bancaire				
PR1	Intérêts et revenus assimilés	16	843 186	933 224
PR2	Commissions (en produits)	17	251 975	225 645
PR3	Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	18	51 932	44 342
PR4	Revenus du portefeuille d'investissement	19	100 787	89 496
Total produits bancaires			1 247 880	1 292 707
Charges d'exploitation bancaire				
CH1	Intérêts encourus et charges assimilées	20	(500 334)	(627 148)
CH1A	Sinistres payés sur opérations d'assurances	20	(116 754)	(96 981)
CH2	Commissions encourues		(9 950)	(8 725)
Total charges d'exploitation bancaire			(627 038)	(732 854)
Total Produit net bancaire			620 842	559 853
PR5-CH4	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	21	(147 741)	(192 656)
PR6-CH5	Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	22	6 595	(2 328)
PR7	Autres produits d'exploitation	23	4 033	7 671
CH6	Frais de personnel		(148 004)	(124 096)
CH7	Charges générales d'exploitation		(63 471)	(68 610)
CH8	Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(19 069)	(21 208)
Résultat d'exploitation			253 185	158 626
PR11	Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		(1 806)	(3 415)
PR8-CH9	Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	24	(779)	47
CH11	Impôt sur les bénéfices	25	(72 324)	(50 492)
Résultat des activités ordinaires			178 276	104 766
PR9-CH10	Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires		(27 021)	(22 556)
	Part de résultat revenant aux minoritaires		(13 445)	(9 145)
Résultat net de l'exercice			137 810	73 065
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)			-	-
Résultat après modification comptable			137 810	73 065

BH BANK

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant de 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2021
 (Unité en mille dinars)

Notes	2021	2020
Activité d'exploitation		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	1 102 551	1 169 554
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(662 482)	(729 385)
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers	512	78 272
Dépôts / Retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers	(408 424)	201 781
Prêts et avances / Remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(57 405)	(340 671)
Dépôts / Retrait de dépôts de la clientèle	556 433	264 995
Titres de placement	(57 076)	9 502
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(272 194)	(123 336)
Sommes reçues des débiteurs divers	(232 688)	332 011
Impôt sur les bénéfices	(51 834)	(131 726)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(82 607)	730 997
Activité d'investissement		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	100 787	89 496
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	198 308	(359 433)
Autres flux d'investissements	-	-
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(36 146)	(25 017)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	262 949	(294 954)
Activité de financement		
Emission d'actions	-	-
Emission d'emprunts	(120 296)	47 795
Augmentation / diminution des ressources spéciales	46 987	64 255
Dividendes versés	(34 184)	(5 059)
Autres flux de financement	(2 984)	29 470
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(110 477)	136 461
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	32 763	28 415
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	102 628	600 919
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(101 316)	(702 235)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	26	1 312
		(101 316)

BH BANK

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos au 31 Décembre 2021

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

1- Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe de la BH BANK sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 ainsi que les normes (NCT 35 à 39) relatives à la consolidation et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires subséquents.

2- Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués :

Les états financiers du groupe de la « BH BANK » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en pertes

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2021, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les Circulaires subséquents.

Classification des créances

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;

Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;

Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Calcul des provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans le circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50 KDT.

Dans le cas où le taux de provisionnement calculé sur les actifs supérieurs à 50 KDT au cours de l'exercice en vigueur s'avère différent de celui calculé au cours de l'exercice précédent, le taux le plus élevé entre les deux est pris en compte pour la détermination des provisions.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux établissements de crédits n°2022-02 du 4 mars 2022, abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 10 Bis de la Circulaire n°2021-20 du 06 Décembre 2021,

La banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2021, d'un complément de provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 46 KDT.

Ces provisions sont constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées par recours à la méthodologie annexée à la Circulaire 2012-20.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21 Les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.

70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.

100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager une dotation additionnelle de 36 521 KDT et une reprise de 14 546 KDT (Dont 6 158 MD provient de la cession) au titre de l'exercice 2021.

2.3. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.4. Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :
 - leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
 - la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.

- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions. Pour les titres d'investissement, les provisions sont constatées pour les moins-values latentes dans les deux cas suivants :

*il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.

*il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.5. Impôts sur le résultat

• Impôts courants

Les sociétés du groupe BH BANK sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans chaque secteur d'activité.

• Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporelle est identifiée entre valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et bases fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporelle s'inversera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré au compte de résultat dans la rubrique « Charge fiscale différée ». Les actifs d'impôt différé nets ne sont pris en compte que s'il est probable que la société consolidée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé.

Les impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale et ne font l'objet d'aucune actualisation.

• Fiscalité différée

La fiscalité différée est, par ailleurs, traitée conformément à la norme internationale d'information financière IAS 12.

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la Banque de l'Habitat est désormais consolidé par intégration globale, quel que soit leur secteur d'activité.

L'entreprise associée sous l'influence notable de la Banque de l'Habitat est désormais mise en équivalence.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe BH. Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe BH.

2.6. Présentation des états financiers consolidés de synthèse

La présentation des états financiers consolidés du groupe BH se conforme aux dispositions de la norme NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

Les revenus générés par les filiales n'opérant pas dans le secteur des services financiers figurent parmi les éléments de la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

Les actifs autres que les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les passifs des filiales opérant dans le secteur non financier ne sont plus distingués en éléments courants et non courants et sont respectivement présentés sous l'intitulé « Autres actifs » et « Autres passifs ».

2.7 Périmètre, méthodes et règles de consolidation

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la BH BANK, de toutes les filiales contrôlées par celle-ci et de l'entreprise associée.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes comptables NC 35 à NC 37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes de sociétés.

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la société mère consolidante, 11 entités au 31/12/2021 :

- 10 filiales traitées par intégration globale ;
- Une entreprise associée traitée par mise en équivalence.

Les entreprises retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage d'intérêt ainsi que les méthodes de leur consolidation, se présentent comme suit :

Désignation	Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Pays
	2021	2020		
BH BANK	100,00	100,00	Intégration Globale	Tunisie
BH SICAF	53,18	53,18	Intégration Globale	Tunisie
TFB	27,86	27,86	Mise en équivalence	France
STIMEC	43,11	43,11	Intégration Globale	Tunisie
BH INVEST	62,31	62,31	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Obligataire	10,00	9,57	Intégration Globale	Tunisie
BH ASSURANCES	34,13	34,13	Intégration Globale	Tunisie
BH EQUITY	53,08	53,08	Intégration Globale	Tunisie
BH IMMO	58,52	58,52	Intégration Globale	Tunisie
BH RECOUVREMENT	77,84	77,84	Intégration Globale	Tunisie
BH LEASING	57,05	57,05	Intégration Globale	Tunisie
SICAV BH-Capitalisation	21,24	31,44	Intégration Globale	Tunisie

• Méthodes de consolidation

Sociétés consolidées par intégration globale

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale, y compris les entreprises à structure de comptes différente.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financière et opérationnelle de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans l'entreprise consolidée,
- soit de la désignation de la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance,
- soit du droit d'exercer une influence dominante sur une filiale en vertu d'un contrat ou de clauses statutaires

Le contrôle est en outre présumé exister ; dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La méthode de l'intégration globale a été appliquée conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la mère et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- La valeur comptable de la participation du Groupe dans chaque filiale et la quote-part du groupe dans les capitaux propres sont éliminées pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

Le traitement des créances vendues par la « BH BANK » à sa filiale la « BH RECOUVREMENT » se traduit uniquement par l'élimination des créances telles qu'elles figurent au niveau des comptes de la « BH RECOUVREMENT ».

Sociétés mises en équivalence

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations interentreprises importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20% des droits de vote de cette entreprise.

La méthode de la mise en équivalence consiste dans les étapes successives suivantes :

- Retraiter les capitaux propres de la société mise en équivalence par élimination des opérations réciproques ayant un impact sur ses résultats ou sur ses réserves ;
- Constaté la quote-part du groupe dans les capitaux propres de la société mise en équivalence par un poste d'actif sous l'intitulé "Titres mis en équivalence"
- Eliminer la participation du groupe dans la société mise en équivalence par la quote-part du groupe dans les capitaux propres et constater la différence dans le résultat consolidé sous l'intitulé "Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence" en tenant compte des effets sur les réserves consolidées.

Si, selon la méthode de la mise en équivalence, la quote-part de la Banque, société consolidante, dans les résultats déficitaires d'une entreprise associée, est égale ou supérieure à la valeur comptable de la participation, la Banque cesse habituellement de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires sont provisionnées dans la mesure où la Banque a assumé des obligations ou a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise mise en équivalence afin de remplir les obligations de cette dernière que la banque a garanties ou pour lesquelles elle s'est engagée par quelque moyen que ce soit.

Règles de consolidation :

- Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Coûts d'acquisition des titres

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés en actif selon le cas, soit en immobilisations incorporelles pour les filiales intégrés globalement, soit en titres mis en équivalence pour les autres entreprises.

Ecart d'évaluation

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la valeur d'entrée ré estimée dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entreprise acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

-Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus. La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise restant consolidée donne lieu à un amortissement complémentaire de l'écart d'acquisition

-Opérations réciproques

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, sont éliminés lorsqu'ils concernent des entités faisant l'objet d'une intégration globale ou proportionnelle.

3- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en mille dinars tunisiens)

3.1-ACTIFS

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et trésorerie générale de Tunisie

	31/12/2021	31/12/2020
Caisse en dinars	36 257	36 707
Caisse en devises	3 144	384
Change manuel	2 815	2 366
Avoirs chez la BCT en dinars	39 014	37 852
Avoirs chez la BCT en devises	70 374	49 088
Prêts à la BCT	80 459	61 637
Créances rattachées	1	1
Comptes de Chèques Postaux	286	286
Trésorerie Générale de Tunisie	870	675
Provisions pour dépréciation	(709)	(709)
Total	232 511	188 287

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions pour dépréciation	(709)	-	-	(709)
Total des provisions	(709)	-	-	(709)

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

	31/12/2021	31/12/2020
Prêts interbancaires	105 805	78 862
Organismes financiers spécialisés	68 728	77 056
Comptes ordinaires banques	9 563	5 198
Valeurs non imputées at autres sommes dues	(21)	(21)
Provisions sur Provisions sur comptes ordinaires banques	(494)	(494)
Total	183 581	160 601

Le mouvement des provisions se présente comme suit :

	31/12/2020	Dotation	Reprise	31/12/2021
Provisions sur comptes Nostri en devises	(494)	-	-	(494)
Total des provisions	(494)	-	-	(494)

Note 3- Créances sur la clientèle

Au 31/12/2021, les créances sur la clientèle totalisent 10 037 911 mille dinars contre 10 105 227 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Encours à la clientèle	9 831 655	9 907 805
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	315 934	323 984
Créances contentieuses	1 082 585	913 404
Échéances à recouvrer en principal	657 155	651 937
Créances rattachés	65 045	66 949
Intérêts perçus d'avance	(47 262)	(45 555)
Créances à la clientèle brutes	11 905 112	11 818 524
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(1 168 160)	(1 071 695)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(247 644)	(225 466)
Provisions collectives sur créances douteuses à la clientèle	(111 142)	(111 096)
Intérêts et autres produits réservés	(340 255)	(305 040)
Total Net	10 037 911	10 105 227

Au 31/12/2021, les créances brutes sur la clientèle totalisent 11 905 112 mille dinars contre 11 818 524 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Compte courant débiteur	814 689	763 990	50 699
Crédits commerciaux et industriels	6 431 040	6 357 874	73 166
Immobilier promoteur	1 230 814	1 418 211	(187 397)
Immobilier acquéreur contractuel	300 107	302 932	(2 825)
Immobilier acquéreur ressources propres	1 087 372	1 082 493	4 879
Autres concours à la clientèle	120 292	120 785	(493)
Crédits sur ressources spéciales	588 268	549 686	38 582
Autres	1 332 530	1 222 553	109 977
Total des créances brutes	11 905 112	11 818 524	86 588

Le tableau suivant montre le détail des agios réservés par produit bancaire :

Désignation	Agios Réserves 31/12/2021	Agios Réserves 31/12/2020	Variation
Compte courant débiteur	(109 925)	(95 189)	(14 736)
Crédits commerciaux et industriels	(144 188)	(128 200)	(15 988)
Immobilier promoteur	(60 620)	(56 085)	(4 535)
Immobilier acquéreur contractuel	(2 053)	(2 131)	78
Immobilier acquéreur ressources propres	(19 461)	(19 107)	(354)
Autres	(4 008)	(4 328)	320
Total General	(340 255)	(305 040)	(35 215)

Note 4- Portefeuille titres commerciales

Au 31/12/2021, le portefeuille titre commercial totalise 306 910 mille dinars contre 307 868 mille dinars au 31/12/2020 détaillé dans le tableau ci-après.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

	Cotation	31/12/2021	31/12/2020
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	Coté	38 724	38 032
Emprunts nationaux	Non coté	70 000	-
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	Coté	49 928	63 006
Titres de placement émis par des établissements de crédit	Coté	26 633	35 971
Autres titres de placement	Coté	118 018	168 339
Total 1		303 303	305 348
Créances et dettes rattachées aux titres de transaction		336	-
Créances rattachées aux titres de placement		4 384	3 788
Provisions sur titres de placements		(1 113)	(1 268)
Total 2		3 607	2 520
Total Net (1+2)		306 910	307 868

Le mouvement du portefeuille titres commercial se présente comme suit :

	31/12/2020	Acquisition	Cession	Reclass	31/12/2021
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 032	692	-	-	38 724
Emprunts nationaux	-	70 000	-	-	70 000
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de placement)	63 006	16 264	(29 342)	-	49 928
Titres de placement émis par des établissements de crédit	35 971	22 816	(32 154)	-	26 633
Autres titres de placement	168 339	-	(48 644)	(1 677)	118 018
Total	305 348	109 772	(110 140)	(1 677)	303 303

Note 5 - Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 1 636 874 mille dinars au 31 décembre 2021 contre 1 813 905 mille dinars au 31 décembre 2020.

	31/12/2021	31/12/2020
Titres de participations	120 122	126 448
Autres créances rattachées	1 536	1 862
Fonds à capital risque	272 545	542 051
Créances rattachées sur Fonds à capital risque	-	25
Bons de trésor	1 248 554	1 170 830
Créances rattachées sur BTA	93 050	78 018
Provisions pour dépréciation des participations	(43 097)	(44 969)
Provisions pour dépréciation des titres SICAR	(55 836)	(60 360)
Total Net	1 636 874	1 813 905

Note 6 - Valeurs Immobilisées

	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	31 743	26 001
Immobilisations corporelles d'exploitation	212 490	194 501
Immobilisations corporelles hors exploitation	29 452	30 284
Immobilisations corporelles en cours	65 791	57 236
Amortissements des immobilisations incorporelles	(24 228)	(20 628)
Amortissements des immobilisations corporelles	(148 220)	(133 671)
Provisions pour dépréciation des participations	(500)	(5 000)
Total Net	166 528	148 723

Les taux d'amortissement pratiqués par catégorie d'immobilisation sont les suivants :

Immobilisations	Taux	Amortissement
Distributeurs automatiques de billets	15%	linéaire
Matériel de sécurité	15%	linéaire
Constructions	5%	linéaire
Matériel de transport	20%	linéaire
Outillage mobile	15%	linéaire
Mobilier de bureau	20%	linéaire
Matériel de bureau	20%	linéaire
Matériel informatique	33%	linéaire
Agencements et aménagements	20%	linéaire
Installations	5% et 10%	linéaire
Logiciels informatiques	33%	linéaire

Note 7 - Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 337 368 mille dinars contre 365 226 mille dinars au 31/12/2020 se détaillant ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Avances au personnel	13 986	12 081
Prêts au personnel	25 834	25 386
Etat et collectivités locales	44 699	68 501
Débiteurs divers	245 199	254 001
Charges reportées	7 650	5 257
Total Net	337 368	365 226

3.2- PASSIFS

Note 8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 1 512 841 mille dinars contre 1 957 188 mille dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Emprunt en dinars auprès des banques > 90j	906 000	902 000
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	352 000	386 250
Emprunt en devises auprès des banques > 90j	227 864	551 164
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	497	241
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires > 90j	2 198	4 131
Dettes rattachées aux emprunts interbancaires < 90j	4	-
Dépôts à vue des organismes financiers spécialisés	24 278	113 402
Total	1 512 841	1 957 188

Note 9 - Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 7 615 065 mille dinars contre 7 092 129 mille dinars au 31/12/2020 et se détaille ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires	2 593 283	2 490 968
Dettes rattachées	9 693	5 794
Comptes d'épargne	2 838 976	2 479 967
Comptes à échéance	1 143 525	1 179 191
Bons à échéance et valeurs assimilées	844 166	736 881
Dettes rattachées	33 049	50 876
Charges constatées d'avance	(28 218)	(8 649)
Autres sommes dues	180 591	157 101
Total	7 615 065	7 092 129

	31/12/2021	31/12/2020
Dépôts a vue	2 602 976	2 496 762
Comptes ordinaires en dinars (nets des comptes fusionnés)	1 851 583	1 812 069
Comptes ordinaires en dinars convertibles	45 669	43 046
Comptes ordinaires en devises	696 031	635 853
Dettes rattachées	9 693	5 794
Dépôts d'épargne	2 838 976	2 479 967
Comptes d'épargne logement	671 817	627 809
Comptes d'épargne logement EL JADID	315 147	301 443
Comptes spéciaux d'épargne	1 685 671	1 410 658
Comptes d'épargne études	35 946	31 668
Comptes d'épargne Capital +	130 337	108 346
Comptes d'épargne investissement	58	43
Total	5 441 952	4 976 729

Les dépôts à échéance se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Comptes à terme	929 632	884 684
Placements en devises	213 893	294 507
Certificat de dépôt	734 500	604 500
Bons de caisse	109 666	132 381
Dettes rattachées	33 049	50 876
Charges constatées d'avance sur comptes à terme et bons à échéance	(28 218)	(8 649)
Total Net	1 992 522	1 958 299

Note 10 - Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 1 859 441 mille dinars contre 1 937 397 mille dinars au 31/12/2020 et se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Fonds budgétaires	651 984	604 997
Ressources extérieures	565 669	733 363
Dettes rattachées aux ressources spéciales	13	41
Emprunts obligataires	29 023	38 773
Autres emprunts matérialisés	129 863	193 732
Emprunts subordonnés	229 098	145 732
Dettes rattachées aux autres emprunts matérialisés	4 922	12 183
Dettes rattachées aux emprunts obligataires	7 330	6
Autres fonds empruntés	236 187	203 164
Dettes rattachées aux autres fonds empruntés	5 352	5 406
Total	1 859 441	1 937 397

Note 11 - Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2021 un solde de 571 246 mille dinars contre 878 428 mille dinars au 31/12/2020 se détaillant ainsi

	31/12/2021	31/12/2020
Organismes sociaux	5 330	4 062
Personnel	(454)	(139)
Etat et collectivités locales	23 408	33 150

Fournisseurs	56 091	59 942
Commissions de garantie et de change	4 148	3 917
Exigibles après encaissement	29 869	93 957
Provisions pour risques et charges	231 848	494 194
Impôts sur les sociétés	73 814	50 492
Comptes de régularisation passifs	64 176	60 384
Divers	83 016	78 469
Total	571 246	878 428

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 12 - Capitaux propres :

	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres		
Capital	238 000	238 000
Réserves	808 365	762 382
Résultat de l'exercice	137 810	73 065
Total	1 184 175	1 073 447

A la date du 31-12-2021, le capital social s'élève à 238 000 000 dinars composé de 47 600 000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

Le total des capitaux propres consolidés de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2021 s'élève au 31 Décembre 2021 à 1 184 175 mille dinars contre 1 073 447 mille dinars au 31 décembre 2020.

Les capitaux propres consolidés se détaillent par société comme suit :

	31/12/2021			31/12/2020		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH BANK	822 412	135 081	957 493	772 616	76 238	848 854
BH SICAF	709	(126)	583	642	(95)	547
TFB	(26 093)	(1 806)	(27 899)	(23 787)	(3 415)	(27 202)
STIMEC	(1 456)	(300)	(1 756)	(1 171)	(279)	(1 450)
BH INVEST	1 444	640	2 084	1 922	(486)	1 436
SICAV BH-Obligataire	(5 271)	507	(4 764)	(5 271)	531	(4 740)
BH ASSURANCES	13 088	4 136	17 224	11 939	2 898	14 837
BH EQUITY	2 676	243	2 919	2 568	(254)	2 314
BH IMMO	(1 561)	(1 678)	(3 239)	558	(2 105)	(1 547)
BH RECOUVREMENT	2 234	244	2 478	2 156	67	2 223

BH LEASING	1 073	682	1 755	1 306	(235)	1 071
SICAV BH-Capitalisation	(890)	187	(703)	(1 096)	200	(896)
Total	808 365	137 810	946 175	762 382	73 065	835 447

Les intérêts minoritaires pour l'exercice clos le 31/12/2021 se détaillent par société comme suit :

	31/12/2021			31/12/2020		
	Réserves	Résultat	Total	Réserves	Résultat	Total
BH SICAF	7 200	(111)	7 089	7 141	(84)	7 057
TFB	(267)	-	(267)	(268)	-	(268)
STIMEC	(1 346)	(392)	(1 738)	(977)	(368)	(1 345)
BH INVEST	1 072	387	1 459	1 361	(294)	1 067
SICAV BH-Obligataire	86 725	4 559	91 284	90 991	5 016	96 007
BH ASSURANCES	41 720	8 805	50 525	37 786	6 416	44 202
BH EQUITY	8 419	215	8 634	8 323	(225)	8 098
BH IMMO	(679)	(1 189)	(1 868)	823	(1 492)	(669)
BH RECOUVREMENT	629	69	698	607	19	626
BH LEASING	8 797	410	9 207	9 077	(280)	8 797
SICAV BH-Capitalisation	13 546	692	14 238	7 517	437	7 954
Total	165 816	13 445	179 261	162 381	9 145	171 526

Le résultat par action se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat de l'exercice en dinars (1)	137 810 013	73 064 865
Nombre des actions début de période	47 600 000	47 600 000
Augmentation du capital	-	-
Actions gratuite	-	-
Actions en numéraire	-	-
Date de l'augmentation du capital		
Nombre des actions fin de période	47 600 000	47 600 000
Nombre d'action moyen pondéré (2)	47 600 000	47 600 000
Résultat par action en dinars (1)/(2)	2,895	1,535

Libellés	Capital Social	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Total	Réserves minoritaires	Résultat minoritaire	Intérêts minoritaires
Solde au 31/12/2020	238 000	756 616	5 766	73 065	1 073 447	162 381	9 145	171 526
Affectation résultat	-	73 065	-	(73 065)	-	9 145	(9 145)	-
Distribution de dividendes par la mère	-	(28 560)	-	-	(28 560)	-	-	-
Distribution de dividendes aux minoritaires	-	-	-	-	-	(6 229)	-	(6 229)
Variation capital SICAV intégrés	-	834	-	-	834	1 057	-	1 057
Variation fonds social	-	293	-	-	293	(646)	-	(646)
Résultat de l'exercice	-	-	-	137 810	137 810	-	13 445	13 445
Variation écart de conversion	-	-	1 110	-	1 110	(651)	-	(651)
Variation du périmètre de consolidation	-	(759)	-	-	(759)	759	-	759
Solde au 31/12/2021	238 000	801 489	6 876	137 810	1 184 175	165 816	13 445	179 261

Note 13 - Engagements donnés

Passifs éventuels

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Passifs éventuels	22 884	2 444 510	-
Caution et aval	22 884	642 617	-
Crédit documentaire	-	603 381	-
Actifs donnés en garantie	-	1 198 512	-

Le détail des actifs donnés en garantie se présente comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Bons de trésor affectés en garantie	340 000	585 118
Garanties données sur refinancement crédit court terme	662 510	565 600
Garanties données sur refinancement crédit moyen terme	196 002	200 000
TOTAL	1 198 512	1 350 718

Engagements de financement donnés

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par bénéficiaire comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements donnés	-	240 749	11 705
de financement	-	240 749	-
sur titres	-	-	11 705

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit

	31/12/2021	31/12/2020
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle		
Crédits notifiés et non utilisés FAS, FOPRODI et FONAPRA	144 428	97 925
Crédits notifiés non utilisés de préfinancement des immobilisations sur ressources ordinaires	89 320	126 998
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources contractuelles	3 184	2 505
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources ordinaires	2 360	2 689
Crédits immobiliers non débloqués aux profits des acquéreurs sur ressources affectées	1 457	1 458
Total	240 749	231 574

Note 14 - Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2021 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	216 319	-	-
de financement	216 319	-	-

Note 15 - Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 Décembre 2021 par nature et par contrepartie comme suit :

Libellés	Banques	Clients	Etat
Engagements reçus	153 344	3 363 810	-
de garantie de la clientèle	153 344	3 363 810	-

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 16 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 843 186 mille dinars au 31/12/2021 contre 933 224 mille dinars au 31/12/2020 et se détaillent ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et revenus assimilés sur comptes de prêts interbancaires	37 119	29 568
Intérêts et revenus assimilés sur comptes ordinaires bancaires	108	83
Intérêts sur prêts aux organismes financiers	7 246	12 173
Intérêts et revenus assimilés sur crédits à la clientèle (*)	640 230	713 362
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	74 620	92 950
Intérêts de retard sur crédits	20 655	29 465
(Suite)		

Intérêts et revenus assimilés sur créances douteuses ou litigieuses	34 865	22 565
Reports sur opérations de change à terme de couverture	4 222	6 495
Commissions sur engagements de garantie	10 858	10 872
Commissions sur lettres de garantie	400	540
Commissions de compte sur opérations de crédit	6 721	8 152
Commissions de découvert sur opérations de crédit	6 092	6 965
Commissions sur billets de trésorerie	50	35
Total	843 186	933 224

Note 17 – Commissions

Les commissions totalisent 251 975 mille dinars au 31/12/2021 contre 225 645 mille dinars au 31/12/2020. Ces commissions se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Commissions sur effets chèques et opérations diverses	53 639	49 270
Commissions sur effets à l'encaissement	94	82
Commissions sur effets à l'escompte	350	406
Commissions sur opérations diverses sur effets	1 990	652
Commissions sur opérations par chèques en dinars ou en dinars convertibles	12 227	12 330
Commissions sur opérations de virements	20 849	18 328
Commissions sur opérations sur titres	3	1
Frais de tenue des comptes	18 126	17 471
Commissions sur commerce extérieur et change	4 689	4 020
Commissions sur domiciliation et modification de titres	228	228
Commissions sur remises et accreditifs documentaires	4 211	3 503
Commissions sur virements et chèques en devises	250	289
Rémunérations sur gestion FOPROLOS et Projets spéciaux	2 202	2 037
Autres commissions	54 325	46 913
Commissions sur opérations monétiques	11 148	9 184
Commissions d'étude	24 898	23 873
Commission de gestion	5 175	2 787
Commissions sur autres produits d'exploitation bancaire	13 104	11 069
Primes émises nettes	137 120	123 405
Total	251 975	225 645

Note 18- Gains et pertes sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 51 932 mille dinars contre 44 342 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Gains nets sur titres de transaction	5 024	6 035
Gains nets sur titres de placement	14 144	9 892
Gains nets sur opérations de change	32 764	28 415
Total	51 932	44 342

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 51 932 mille dinars contre 44 342 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur BTA	4 620	5 832
Produits sur BTCT	404	203
Produits sur emprunts nationaux	62	-
Dividendes et produits assimilés sur titres de placement	14 417	9 640
Produits sur opérations de placement liés à une modification comptable	-	252
Gains sur opérations de change	49 114	38 678
Total des produits	68 617	54 605
Pertes sur titres de placement	(335)	-
Pertes sur opérations de change	(16 350)	(10 263)
Total des charges	(16 685)	(10 263)
Total	51 932	44 342

Note 19 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2021, le revenu du portefeuille d'investissement est de 100 787 mille dinars contre 89 496 mille dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes et produits assimilés sur titres de participation	1 031	223
Intérêts et revenus des titres d'investissements	99 427	89 096
Jetons de présence perçus	329	177
Total	100 787	89 496

Note 20 - Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2021, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 500 334 mille dinars contre 627 148 mille dinars au 31/12/2020 détaillés comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts et charges assimilées sur emprunts interbancaires	(44 814)	(63 080)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires banques	(13 922)	(17 607)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(51 553)	(31 137)
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs de la clientèle	(887)	(884)
Intérêts sur comptes d'épargne de la clientèle	(121 090)	(105 316)
Intérêts sur comptes d'échéance de la clientèle	(126 850)	(224 091)
Charges sur opérations avec la clientèle liées à une modification comptable	(2 153)	(2 278)
Intérêts sur ressources spéciales	(35 612)	(32 794)
Emprunts obligataires	(18 217)	(18 905)
Intérêts et charges assimilées sur comptes ordinaires BCT, CCP et TGT	(3 253)	(245)
Intérêts et charges assimilées sur comptes d'emprunts BCT	(66 478)	(82 418)
Autres charges d'exploitation bancaire assimilées à des intérêts	(1 916)	(1 401)
Dépôts sur opérations de change à terme de couverture	(13 589)	(46 992)
Total	(500 334)	(627 148)

Note 21 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Ce poste totalise un montant net de 147 741 mille dinars au 31 décembre 2021 contre 192 656 mille dinars au 31 décembre 2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotation aux prov et résultat des corrections de val / créances HB et passif	(291 549)	(282 192)
Dotations aux provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	(164 717)	(189 864)
Dotations aux provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	(36 724)	(32 944)
Variation de la provision pour sinistres	(5 732)	(1 423)
Variation des autres provisions techniques	(10 568)	(13 612)
Dotations aux provisions collectives sur opérations avec la clientèle	(9 973)	(13 796)
Pertes sur créances couvertes par des provisions	(46 390)	(25 231)
Pertes sur créances non couvertes par des provisions	(3 509)	(3 091)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(13 936)	(2 231)
Reprises de prov et résultat des corrections de val / créances HB et passifs	143 808	89 536
Reprises de provisions individuelles sur opérations avec la clientèle	106 900	63 416
Reprises de provisions additionnelles sur opérations avec la clientèle	14 546	15 615
Reprises de provisions collectives sur opérations avec la clientèle	9 925	9 625
Reprises sur provisions pour risques et charges	12 437	880
Total	(147 741)	(192 656)

Note 22- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 6 595 dinars au 31 décembre 2021 contre -2 328 dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Dotat aux prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	(1 046)	(8 689)
Dotations aux provisions sur titres d'investissement	(2 634)	(4 929)
Dotations aux provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	1 588	(3 760)
Reprise/ prov et résultat des correc de valeurs / créances portefeuille d'investissement	7 641	6 361
Reprises sur provisions sur titres d'investissement	150	4 788
Reprises sur provisions sur titres de participation dans les entreprises associées, coentreprises et entreprises liées	7 491	1 573
Total	6 595	(2 328)

Note 23 - Autres produits d'exploitation

Au 31/12/2021, les autres produits d'exploitation totalisent 4 033 dinars contre 7 671 dinars au 31/12/2020. Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Autres produits accessoires	73	889
Produits sur opérations d'assurance	1 220	3 999
Autres charges non imputables	1 958	1 546
Récupération de frais postaux	214	227
Revenus des immeubles non liés à l'exploitation	568	1 010
Total	4 033	7 671

Notes 24 – Gains et pertes provenant des éléments ordinaires

Ce poste totalise un montant net de -779 dinars au 31 décembre 2021 contre 47 dinars au 31/12/2020 détaillé ainsi :

	31/12/2021	31/12/2020
Pertes provenant des activités ordinaires	(930)	(635)
Pertes exceptionnelles	(930)	(635)
Gains provenant des activités ordinaires	151	682
Plus-values sur cessions d'immobilisations corporelles	3	229
Profits exceptionnels	148	453
Total	(779)	47

Notes 25 – Impôt sur les bénéfices

	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés	1 490	-
Impôts sur les sociétés	(73 814)	(50 492)
Total	(72 324)	(50 492)

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 26 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période 2021 ont atteint un montant de 1 312 mille dinars contre 101 316 mille dinars en fin de période 2020, soit une variation positive de 102 628 mille dinars.

Cette variation positive des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

	2021	2020	Var
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(82 607)	730 997	(813 604)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	262 949	(294 954)	557 903
Flux de trésorerie net affectés aux activités de financements	(110 477)	136 461	(246 938)
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	32 763	28 415	4 348
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	102 628	600 919	(498 291)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	(101 316)	(702 235)	600 919
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	1 312	(101 316)	102 628

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de période se détaillent comme suit:

	2021	2020
Comptes Nostri en dinars	9 562	5 198
Comptes IBS	22 702	22 173
Caisse en dinars	36 257	36 707
Caisse en devises	3 144	384
Avoirs chez la BCT en dinars	16 312	15 679
Change manuel	2 815	2 366
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en dinars < 90J	70 000	80 000
(Suite)		
Prêts interbancaires non matérialisés par des titre en devises < 90J	-	(28 221)
Valeurs non imputées et autres sommes dues	(21)	(21)
Bons de Trésor Assimilables - BTA (titres de Transaction)	38 724	38 032
Avoirs chez la BCT en devises	70 374	49 088
Prêts aux établissements financiers < 90J	2 324	1 192
Prêts à la BCT en devises < 90 j	80 459	61 637
Comptes de chèques postaux-CCP	286	286
Comptes ordinaires TGT en dinars	870	675
Emprunt en dinars auprès des banques < 90j	(351 999)	(386 250)
Comptes ordinaires débiteurs Banques en dinars	(497)	(241)
Total	1 312	(101 316)

3-7- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

La Banque n'a pas eu connaissance d'aucun événement qui s'est produit entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, pouvant entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ou qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités futures.